

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

Présents : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Jean-Luc Bardot, Davy Maymont, Valérie Boucheret, Julie Piet, Danielle Lisa, Maïder Gager, Laetitia Ferreira, Nadine Paget.

Absents : Michelle Raye, Marc Terret, Jean-François Douce (procuration à Jérôme Giboin)

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion du 02/09/2021 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

A DEBATTRE

ACHAT LOGICIEL SECRETARIAT : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le logiciel du secrétariat est obsolète et qu'il est nécessaire de le changer. Il précise que pour obtenir des tarifs abordables, la commune de Mons s'est rapprochée des communes de Saint-André-le-Coq, Saint-Denis-Combarnazat et de Beaumont-les-Randan, qui changent également de logiciel, d'où l'obtention d'une réduction auprès de JVS Mairistem. Monsieur le Maire présente le devis à l'assemblée qui se compose de deux volets : l'investissement d'un montant de 3 297,48 € TTC et le fonctionnement d'un montant de 2 005,20 € TTC (puis 1 328,40 € TTC/an puisque la formation groupée n'est dispensée que la première année). **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'accepter le devis de JVS Mairistem, d'inscrire pour cela au BP 2022 la somme de 3 297,48 € TTC en investissement, et la somme de 2 005,20 € en fonctionnement. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.**

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE, cat C, 28 heures + publication sur le site du centre de gestion à partir du 08/10/21 pour prise de poste le 10/11/21 :

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire de mairie, en raison de la suppression de poste d'attaché territorial

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C, permanent à temps non complet à raison de 28/35^{èmes}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 08 octobre 2021 :

- Filière : administrative,
- Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux
- Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (préciser le motif invoqué : cf Annexe, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE qu'à compter du 08/10/2021 :

- **de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C, permanent à temps non complet à raison de 28/35^{èmes}.**
- **d'adopter la modifications du tableau des emplois ainsi proposée.**
- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.**

PAYFIP : Monsieur le Maire rappelle que le paiement par les particuliers des titres émis par la commune peut être effectué par internet. Il précise que la délibération a déjà été prise le 11/03/21. Cependant, il explique qu'il faut signer une convention pour la mise en place de ce système de paiement. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de donner l'autorisation au Maire de signer la convention pour la mise en place de ce système de paiement ainsi que tous documents s'y reportant.**

RESTAURANT : Monsieur le Maire explique que le vieux réfrigérateur est hors-service et qu'il est nécessaire d'en acheter un nouveau de même dimension. Il présente un devis d'Electro Dépôt d'un montant de 499,98 €. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, accepte ce devis.**

SOCIETE DE PECHE : Monsieur le Maire lit la lettre que la société de pêche a envoyée à la mairie demandant l'autorisation de l'installation d'une prise électrique à la salle polyvalente pour l'utilisation d'une friteuse. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de réclamer plus de précisions sur la puissance de la friteuse, sur l'estimation faite pour l'installation et décide de ne pas augmenter la puissance des compteurs électriques au stade, à l'église et à la salle polyvalente, ceci afin de ne pas augmenter le coût des abonnements.**

Pour ce qui est du prêt du tracteur/broyeur afin de nettoyer les rives du Buron, le Conseil décide d'accepter cette demande à condition qu'elle se fasse en dehors des heures de travail de l'employé communal, et que la Société de Pêche ait l'autorisation des riverains concernés.

DECISIONS MODIFICATIVES : Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer deux décisions modificatives, sur le budget Assainissement, l'une pour l'électricité du fait que le poste de relevage a beaucoup plus tourné (plein à cause d'un chiffon qui bouchait une pompe) et l'autre sur le remboursement de l'emprunt (réajustement entre les intérêts et le capital).

Objet : REGULARISATION ENEDIS : *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021*

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6061		Fourniture non stockable (eau, énergie)	1000,00 €

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	10014	Construction	-1000,00 €

Objet : AJUSTEMENT EMPRUNT n°3 : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunt part capital	300,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	-300,00 €

SECURITE ROUTIERE : Jérôme Giboin annonce au Conseil Municipal qu'il a refait une demande auprès du Conseil Départemental pour la surélévation sur les quatre côtés du carrefour de Bonnat, ceci afin de limiter la vitesse. Il précise qu'une étude de faisabilité est en cours. D'autre part, **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide d'installer un stop au croisement de la rue des Ferrats et de la rue des Ecoles, et de faire repeindre la signalisation horizontale par les employés communaux.**

CIMETIERE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un avenant au règlement concernant le jardin du souvenir. La dispersion des cendres dans le puits étant gratuite pour la famille, il s'agit de se prononcer sur le format de la plaque qui peut être apposée à ce moment-là. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide que les plaques soient fixées au mur et qu'elles aient toutes un format A5.**

DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE Mme MICHELLE RAYE : Monsieur le Maire lit la lettre qu'il a reçue de Mme Michelle Raye l'informant de sa volonté de démissionner du Conseil Municipal et propose d'élire un adjoint pour la remplacer, une fois sa démission acceptée par Mr le Préfet, soit à la prochaine réunion de Novembre. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette proposition.**

REPAS DES AINES : Vu le contexte sanitaire qui s'améliore, **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'organiser ce repas des**

Aînés. Celui-ci se faisant toujours le deuxième dimanche de janvier, il aura donc lieu le 9 janvier 2022. Le Conseil Municipal décide également de demander au Restaurant l'Alambic de préparer les repas et d'élaborer des menus pour la prochaine réunion au tarif de 20 €, pain et café compris, le service étant assuré comme d'habitude par les conseillers municipaux et leurs conjointes et conjoints.

INFORMATIONS

COMPTABILITE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bourson, agent de la Trésorerie et nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux, est venu se présenter et en a profité pour apporter la fiche de situation financière de la commune pour l'année 2020. Comme chaque année, Monsieur le Maire la commente au Conseil en précisant que cette situation financière de la commune sur le fonctionnement, l'investissement, la CAF (Capacité d'Autofinancement), la dette,... est consultable en mairie .

RESTAURANT : Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la terrasse est posée ainsi que le produit antidérapant. Il précise que l'entreprise Olivier TP va commencer les travaux de la terrasse de derrière.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que dans le cadre du plan de relance pour le soutien de certaines cantines scolaires, une subvention de 3 184,50 € a été accordée sur 3 340,00 € de dépenses. Il rappelle que cette aide est pour l'achat d'une trancheuse, d'un micro-ondes et d'un bain-marie électrique pour le restaurant l'Alambic.

RPI : AIDE AUX DEVOIRS : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux personnes de Beaumont-les-Randan se sont proposées bénévolement pour aider les élèves à faire leurs devoirs , à la garderie de MONS, deux soirs par semaine, et ce , à partir de la rentrée des vacances de Toussaint.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de trouver des personnes bénévoles afin d'effectuer un service minimum d'accueil des élèves en cas de grève des enseignants. Danielle LISA se propose pour aider Carole et Sandrine, employées à l'école.

STATION D'EPURATION : Monsieur le Maire lit à l'assemblée le courrier du Conseil Départemental qui notifie leur subvention de 25 % soit 125 000 €. Il précise que la commune attend la réponse de l'agence de l'Eau pour une subvention espérée de 50 % soit 250 000 €.

Monsieur le Maire précise que l'arrêté préfectoral est en cours et que les travaux devraient débuter courant novembre 2021.

SOCLE NUMERIQUE A L'ECOLE : Monsieur le Maire annonce que l'entreprise Alfaserv va livrer le matériel numérique à l'école pendant les vacances de la Toussaint.

PLUIh : Monsieur le Maire explique que le Bureau d'Etudes a pris , un peu, en compte les remarques du Conseil et fait de nouvelles propositions de zones urbaines (constructibles). Il précise que la carte communale élaborée en 2005 reste valable jusqu'au 31 Décembre 2021 et qu'un terrain reste constructible si le permis de construire a été déposé et accordé avant le 31/12/21. Il lit la lettre que Jérôme a envoyé à chaque propriétaire pour l'informer que son terrain risque de n'être plus constructible dans le futur zonage.

TRACTEUR et ASPIRATEUR DE FEUILLES : Jérôme Giboin informe le Conseil que ces deux matériels neufs devraient être livrés d'ici la fin du mois d'octobre.

PROCHAINE REUNION : Mardi 9 novembre à 19h

Ont signé les membres présents